

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mai 2026

LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES - (N° 2701)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 3

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Hetzel

(avec l'accord du gouvernement)

-----

**ARTICLE 23 TER**

Après l'alinéa 4, insérer les quatre alinéas suivants :

« 3° Le même premier alinéa du même article L. 174 est ainsi modifié :

« – les mots : « la taxe annuelle sur les logements vacants mentionnée à l'article 232 » sont remplacés par les mots : « la taxe sur la vacance des locaux d'habitation mentionnée à l'article 1406 *bis* »« – les mots : « la taxe d'habitation sur les résidences secondaires afférente aux logements vacants mentionnée à l'article 1407 *bis* dudit code, » sont supprimés.II *bis*. – Le 3° du II entre en vigueur à la date prévue au B du IX de l'article 108 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination visant à prendre en compte l'abrogation en 2027 de la taxe sur les logements vacants prévue à l'article 232 du CGI ainsi que de la taxe d'habitation prévue à l'article 1407 bis du CGI par la loi de finances pour 2026, qui leur substitue une taxe sur la vacance des locaux d'habitation prévue à l'article 1406 bis du CGI.